

RÉSOLUTION PÉDAGOGIQUE

Le projet éducatif et professionnel du SNCL préconise un ensemble de solutions pour résoudre la profonde crise qui touche depuis de trop nombreuses années notre système éducatif.

Nombre d'entre elles ont un fondement pédagogique développé dans la présente « Résolution ».

Le SNCL déplore que le service public d'éducation fasse les frais de réformes élaborées à la hâte et sans concertation qui ne vont pas dans l'intérêt des élèves et des personnels, qui sont guidées par l'idéologie et qui ont pour seul objectif des économies budgétaires.

Par conséquent, il demande au Gouvernement et au Parlement de donner au service public d'éducation et à ses personnels les moyens d'exercer convenablement leur profession parce que l'éducation des jeunes constitue avant tout un investissement dans l'avenir de la Nation.

Cela passe par un **véritable dialogue social renouvelé** avec toutes les organisations syndicales, l'abandon d'une politique éducative subordonnée à des contingences budgétaires, par le recrutement de personnels titulaires en nombre suffisant et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le SNCL dénonce l'utilisation d'une gestion pseudo managériale d'entreprise en recourant au « speed dating » pour le recrutement des personnels non titulaires, faisant fi des considérations pédagogiques et des compétences requises.

Le SNCL rejette le recours systématique à des personnels contractuels insuffisamment formés, peu considérés et mal rémunérés et demande au Gouvernement la mise en place d'une réelle politique de recrutement de titulaires pour pallier le nombre important de départs en retraite dans les années à venir.

Le SNCL met en garde contre le développement de la précarisation des personnels de l'Education nationale.

Le SNCL demande un plan de titularisation des contractuels afin de limiter la précarisation de nos métiers.

Les apprentissages fondamentaux dans le premier degré

La maîtrise des moyens universels de communication est indispensable à l'acquisition des autres savoirs :

- la lecture et la compréhension de l'écrit,
- l'expression orale,
- l'écriture,
- les principaux modes opératoires et la géométrie plane en mathématiques,
- la familiarisation et l'utilisation des technologies informatiques de communication,
- la pratique d'une langue étrangère,
- l'éveil à la culture, à la démarche scientifique, aux arts et à la pratique des activités sportives.

Leur apprentissage et leur assimilation dès l'école primaire constituent donc une priorité absolue pour suivre avec profit la scolarité au collège puis au lycée.

La détection précoce et systématique des difficultés des élèves dans ces apprentissages doit être organisée avec une prise en charge adaptée à chacun d'entre eux qui doit être prévue avec l'aide d'équipes pluri-professionnelles (pédagogiques, éducatives, sociales, médicales, ...).

L'apprentissage des technologies informatiques de communication doit s'accompagner d'une éducation aux médias visant à développer un esprit critique vis-à-vis de leur utilisation, de celles d'Internet et des réseaux sociaux, notamment la problématique de cyberdépendance grandissante chez certains élèves.

L'acquisition des savoirs fondamentaux ne doit pas occulter le besoin d'enrichissement culturel et linguistique que le service public d'éducation a le devoir d'assurer, et ce, afin de rendre inutile le recours aux organismes de formation privés qui aggrave encore la fracture sociale et creuse les inégalités.

EN COLLÈGE

Le collège accueille la quasi-totalité des élèves à l'issue de l'école primaire, dans un contexte social et éducatif de plus en plus difficile. Le SNCL a fait depuis longtemps ce constat sans appel : **le collège unique est loin d'arriver à assurer la réussite de tous les élèves et les professeurs qui y enseignent ont de plus en plus de difficultés à exercer leur métier de manière sereine et profitable.**

Les raisons principales de cet échec sont notamment :

- **les restrictions budgétaires** continues ayant pour conséquence l'aggravation des conditions de travail et d'enseignement,

- **la réduction du nombre des heures d'enseignement consécutives à la réforme de 2016**, notamment avec la réforme du collège,
- **la suppression progressive des voies diversifiées qui permettaient de prendre réellement en charge tous les élèves**,
- **l'obsession ministérielle d'une inclusion à tout prix**,
- **l'abandon d'un grand nombre d'exigences** de niveau et de comportement pour masquer les conséquences d'une mauvaise politique éducative,
- l'empilement des réformes de l'éducation depuis 30 ans et les moyens injectés qui n'ont pas permis de réduire les inégalités et les ont même aggravées,
- l'arrivée massive d'enfants relevant de SEGPA ou de centres médicaux pédagogiques, d'enfants en très grande difficulté personnelle et scolaire ou souffrant de troubles de type « dys » dans des classes à effectifs non allégés,
- une formation initiale insuffisante des enseignants pour prendre en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- l'affectation trop rapide d'enfants avec une maîtrise insuffisante de la langue française dans des classes non spécialisées,
- l'accueil de plus en plus d'élèves ne maîtrisant pas les apprentissages fondamentaux,

Ainsi la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'Ecole apparaît inadaptée aux réalités actuelles du collège.

Le SNCL dénonce :

- **la réforme du collège de 2016**,
- **le renforcement au fil des années du collège unique, devenu uniforme, qui a conduit à son échec** et, pire encore, la dérive que constituent aujourd'hui les « établissements ou écoles du socle » aboutissant à une primarisation du collège et donc un retour de 50 ans en arrière,
- **la politique du chiffre imposée aux établissements** (taux de redoublement, réussite au DNB, etc.) et la pression engendrée par cette recherche du « bon classement »,
- le caractère très réducteur et minimaliste du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** qui ne permet pas à chaque élève de valoriser au maximum ses possibilités pour élaborer un projet scolaire ou professionnel réaliste et cohérent,

- la réduction du quota horaire des enseignements scientifiques, réduisant de façon significative la technologie, alors que les plus récents rapports PISA dénoncent le déclassement des élèves français,
- le pouvoir renforcé du conseil pédagogique qui limite la liberté pédagogique des enseignants et impose des décisions prises par un petit nombre sans consultation préalable de l'ensemble des équipes,
- l'absence de pouvoirs décisionnels des conseils de classes, l'obligation de travailler en interdisciplinarité, la nouvelle organisation des programmes par cycles et non plus par année d'enseignement,
- l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement,
- **la globalisation des enseignements** qui a pour conséquence l'appauvrissement, voire la disparition de certaines disciplines,
- **l'empilement des dispositifs d'éducation prioritaire**, sans réelle cohérence les uns avec les autres conduisant à une politique éducative discutable,
- la multiplication des PAI, PAP, GEVASCO, PPRE, PPS au sein d'une même classe, ce qui complexifie la mission d'enseignement et conduit à des bricolages locaux,
- le laxisme des autorités face au non-respect des règles de vie dans les établissements, faisant que la parole de l'élève et celle des parents ont plus de poids que celle de l'équipe éducative,
- la minimisation de la gravité de certains faits assortie parfois de l'absence même de sanctions,
- la mise en place progressive des EPSF (Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux) qui regrouperont les classes d'un collège et de plusieurs écoles situées dans un même bassin et qui seront dirigées par un personnel de direction de collège.

Constats et revendications du SNCL :

Afin que le Collège puisse transmettre et structurer les savoirs généraux nécessaires à la poursuite d'études ou de formations ultérieures ainsi qu'à l'insertion sociale des futurs citoyens, le **SNCL formule avec insistance des revendications ambitieuses pour le Collège. Il réclame :**

- **Les moyens** (horaires, humains et financiers) **indispensables** à la mise en place de parcours de formation diversifiés, le tout dans un cadre national.
- **La mise en place de collèges à taille humaine** (ne pouvant en aucun cas dépasser 600 élèves) avec un taux d'encadrement suffisant (professeurs,

personnels d'éducation, personnels administratifs, infirmiers, assistants sociaux, conseillers d'orientation psychologues de l'Education nationale (PsyEN), ...

- L'évaluation régulière **et réaliste** des acquis des élèves et de leurs difficultés.
- L'abandon de l'évaluation sommative par compétences, opaque et peu lisible, par un retour à la notation chiffrée.
- L'abandon du LSU qui alourdit la charge de travail des personnels sans améliorer l'évaluation des élèves.
- Davantage d'outils mis à disposition directement dans les établissements du secondaire notamment en français et en mathématiques (flashcards, outils visuels ou à manipuler...) pour les élèves en difficulté.
- La prise en charge immédiate des difficultés décelées chez les élèves par un enseignement plus individualisé, notamment par le biais de classes semi-hétérogènes, fonctionnant en petits groupes, avec un horaire renforcé.
- L'organisation d'un véritable accompagnement éducatif pour tous les élèves.
- Le maintien de la SEGPA en tant que structure adaptée du collège, dotée de moyens horaires spécifiques, d'un budget particulier et de postes occupés par un personnel qualifié qui permet l'intégration scolaire, sociale et professionnelle des élèves en grande difficulté relevant de cette structure notamment par l'obtention d'un CFG et des notions de base pour suivre une formation, en lycée ou par la voie de l'apprentissage, en vue de l'acquisition d'un CAP, d'un Bac Pro ou d'une partie de ceux-ci.
- Davantage de places en SEGPA et en ULIS pour ceux qui en ont besoin et avec un encadrement adapté.
- L'ouverture de plus de sections sportives, linguistiques ou artistiques pour permettre une intégration différente des jeunes les moins à l'aise avec les programmes officiels (programmes allégés et recrutement davantage fondé sur l'attitude et les performances sportives).
- Le maintien de la technologie comme une matière à part entière dans un monde où on ne peut faire l'impasse du numérique et où la technologie participe à une pédagogie de détour pour des enfants qui ne parviennent pas à acquérir les fondamentaux par un pédagogie dite classique.
- Le développement de l'enseignement des valeurs de la République, des fondements de la citoyenneté et des règles de comportement et du « vivre ensemble ».
- La création de groupes d'approfondissement, destinés aux élèves volontaires pour permettre à chacun d'entre eux d'aller au maximum de ses possibilités dans le cadre du service public d'éducation.

- La diversification, à partir de la classe de quatrième, des parcours de formation des élèves sous statut de collégien, seul remède pour donner un bon niveau de formation générale et permettre le choix d'une formation professionnelle par tous les élèves qui le souhaitent.
- Le retour de l'option DP3 en classe de 3^{ème} découverte professionnelle enrichissante pour tous les élèves intéressés, tant ceux qui souhaitent travailler leur orientation que ceux qui manifestent une curiosité pour le monde de l'entreprise qui permettait à de nombreux élèves curieux de découvrir le monde professionnel afin de réfléchir à leur orientation.
- La scolarisation et l'accueil temporaire des élèves en situation de refus scolaire dans des structures adaptées (dispositifs relais, centres éducatifs fermés, établissements pour élèves perturbateurs, Instituts Thérapeutiques Éducatifs Pédagogiques dit ITEP, internats, etc.) afin que ces élèves cessent de perturber gravement le fonctionnement des classes et des établissements.

DANS LES LYCÉES

Tous les lycées, qu'ils soient polyvalents, généraux et technologiques, professionnels, ou encore labellisés « lycées des métiers » doivent permettre à tous les élèves sortant du collège non seulement d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures ou à l'insertion dans le monde du travail mais également d'en faire des citoyens responsables occupant toute leur place dans la société.

Chaque élève, qu'il soit orienté vers un cycle court ou un cycle long en voie générale, technologique ou professionnelle, doit avoir la possibilité de sortir du système éducatif avec un **diplôme reconnu**, de **poursuivre** ou de **reprendre** ses études afin d'améliorer sa formation, sa qualification ou de réaliser sa reconversion professionnelle.

L'insuffisance des moyens horaires, notamment pour les dédoublements, instaure une concurrence exacerbée entre les disciplines.

Les passerelles destinées à la mise en place du droit à l'erreur n'ont pas porté leurs fruits en raison de contraintes budgétaires.

Les gouvernements successifs ont certes identifié le problème mais, contrainte budgétaire oblige, n'ont pas apporté les moyens d'y porter remède.

L'expérimentation du « dernier mot aux parents » instaurée afin de lutter contre les échecs d'orientation des élèves se solde par un bilan négatif.

La mise en place de **l'accompagnement personnalisé** était, sur le papier, une bonne mesure pour répondre à l'hétérogénéité des classes, mais son application n'a été qu'affichage et bricolage.

Le passage collège/lycée

Le collégien qui entre au lycée découvre un monde nouveau de liberté à l'âge difficile de l'adolescence. Le manque de maturité, le manque d'investissement, le manque d'intérêt, le manque de soutien familial, le manque de véritable projet personnel et professionnel que l'on observe parfois constituent autant de facteurs **d'échec dès la seconde**.

Le SNCL demande des lycées de taille humaine (1 200 élèves maximum) avec un taux d'encadrement suffisant (professeurs, personnels d'éducation, personnels administratifs, infirmiers, assistants sociaux, psychologues de l'Education nationale (PsyEN)), ..., des équipements adaptés dans un cadre de vie sécurisé et agréable devraient faciliter l'intégration et la réussite de tous.

Le SNCL demande le retour d'un véritable **examen national de cycle terminal** marquant ainsi la fin des études secondaires et attestant d'un niveau de savoirs et de savoir-faire indispensables à une bonne poursuite dans l'enseignement supérieur.

Le SNCL confirme la nécessité d'un plein enseignement des mathématiques dans le tronc commun en 1^{ère} et en terminale. La différenciation des enseignements de spécialités maths avec d'un côté un profil maths spé/sup et de l'autre commerce/SES s'avère être une nécessité.

Le SNCL dénonce la suppression des filières L, S et ES dans les lycées d'enseignement général et l'évaluation du baccalauréat sous forme de contrôle continu ce qui accentue la concurrence entre établissements et creuse la fracture sociale et territoriale.

Le SNCL dénonce le remplacement des filières par des enseignements de spécialité qui ne sont pas présents dans tous les lycées, ce qui restreint la possibilité de choix.

Le SNCL dénonce le risque de disparition de facto des DNL, des options et des langues rares et régionales induite par la réforme des lycées.

La réforme des lycées de 2019 :

Le SNCL déplore le fait que la réforme de 2019 soit intervenue sans qu'aucun bilan sérieux n'ait été fait de la réforme précédente.

Le SNCL regrette que cette nouvelle réforme ait été imposée de façon précipitée sans que les personnels aient été suffisamment formés et informés.

Le SNCL demande que les épreuves de spécialité soient placées en juin au même titre que les autres épreuves du tronc commun et non en mars comme c'est le cas depuis la réforme.

Dans la voie générale et technologique

Aucun bilan crédible et fiable n'a été tiré de la réforme de 2010.

La réforme 2019 des lycées et du baccalauréat a confirmé nos inquiétudes : elle se traduit par une **régression culturelle** avec une **diminution considérable de l'horaire** élève en tronc commun et la disparition d'options, un **alourdissement des classes et des emplois du temps**, une **forte hétérogénéité** ainsi que la mise en concurrence des enseignements de spécialité et des établissements.

Dans tous les cas, elle provoque des fermetures de postes qui mettent en péril certaines disciplines et qui contraignent leurs professeurs à des mesures de carte scolaire et à des compléments de service sur 2 voire 3 établissements.

Le choix des spécialités en fin de classe de seconde et la disparition des séries au profit d'un « tronc commun » entraîne des difficultés d'orientation en obligeant les élèves à faire des choix prématurés sans réelle possibilité de revenir en arrière en cas d'erreur.

L'offre de « spécialités », finalement inégale selon les lycées et les territoires conduit nombre de lycéens à faire des choix contraints en fonction des possibilités locales d'enseignement et non en fonction de leurs aspirations réelles.

La réforme du baccalauréat en vigueur depuis la session 2021 conduit à des diplômes locaux aux valeurs différentes, ce qui lui fait perdre son caractère national.

Dans la voie professionnelle

La réforme des lycées de 2019 a eu de graves conséquences sur l'enseignement professionnel et entraîne une dégradation sans précédent.

Le SNCL dénonce :

- Le regroupement de plusieurs spécialités professionnelles en classes de seconde à orientation progressive.
- Une baisse sans précédent des volumes horaires des enseignements disciplinaires, ce qui rend plus difficile la poursuite d'étude en BTS.
- La volonté de plus en plus récurrente d'imposer des étudiants (salariés) en alternance dans les classes de BTS en lycée général et technologique, provoquant des difficultés d'organisation.

- La réduction des apprentissages des gestes professionnels au profit d'une théorisation (analyse et technologie) ne répondant pas à une adaptation souhaitée au monde du travail.
- La fermeture des filières et les reconversions forcées engendrées par une réforme qui privilégie l'insertion professionnelle au détriment de la formation disciplinaire et intellectuelle des jeunes citoyens que sont aussi les élèves de lycée professionnel.
- La version LP du PACTE qui provoquera une caporalisation des enseignants signataires, tout en dérégulant les obligations statutaires de service en instaurant une annualisation des missions, et une organisation par « briques » non sécables.

Le SNCL réclame :

- des moyens pour améliorer les conditions de travail et permettre la réussite des élèves avec un seuil maximal de 20 élèves par classe en Bac pro,
- la mise en place de classes passerelles du Bac pro vers le BTS pour permettre aux élèves de consolider leur parcours avec une année de

Dans toutes les voies

formation spécifique de façon à limiter l'échec en BTS et permettre la réussite de tous.

Les réformes engagées, tant en voie générale qu'en voie technologique ou professionnelle répondent à une logique comptable et ont pour finalité de faire des économies budgétaires mais elles ont des répercussions catastrophiques sur le plan de la formation et sur le plan humain.

Le SNCL estime que pour remplir correctement leur mission, les lycées doivent bénéficier de moyens spécifiques :

- des classes n'excédant pas 30 élèves et systématiquement dédoublées dans les matières expérimentales et en langues vivantes,
- la réelle possibilité de choisir ses enseignements de spécialité sans que le choix ne soit imposé à l'élève,
- le retour des options et le maintien de l'enseignement de langues anciennes et rares.

De plus, le SNCL demande :

- des programmes nationaux établis après concertation avec les équipes de terrain, plus adaptés aux réalités du quotidien et en cohérence avec les autres disciplines. Ils doivent fixer des objectifs de connaissance et de savoir-faire en

liaison entre les cycles et en corrélation avec l'examen terminal. Ils doivent permettre des adaptations aux spécificités locales,

- des emplois du temps des élèves équilibrés, facilitant leur capacité d'attention,
- des plages horaires communes par niveau pour la pratique d'activités périscolaires (clubs, projets,...),
- une pause méridienne de 1h30 minimum autant pour les enseignants que pour les élèves entre matinée et après-midi,
- un savoir-faire pris en compte dans l'examen final, notamment dans les disciplines expérimentales, et évalué par des professeurs extérieurs à l'établissement,
- le maintien du palier d'orientation en fin de seconde générale sans qu'il pénalise les élèves,
- un cycle terminal jouant son rôle de préparation à l'examen final, à l'acquisition de la citoyenneté et à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur,
- la reconnaissance officielle explicite de l'égalité de valeur des formations dispensées dans les lycées professionnels et dans les autres types d'établissement du second degré,
- l'instauration de véritables passerelles entre les voies générale, technologique et professionnelle et la mise en place de modules de remise à niveau assurant la réussite de ces réorientations en cours de formation,
- **le maintien du diplôme du baccalauréat en tant qu'examen national, terminal et anonyme, permettant l'accès à l'université,**
- l'amélioration de PARCOURSUP pour l'orientation des élèves après le bac. Procédure fastidieuse et qui limite parfois le choix de l'élève,
- la fin de la prise en compte des notes de spécialité dans Parcoursup et un retour à un baccalauréat égalitaire et anonyme,
- la fin des CCF (Contrôle en Cours de Formation) à tous les niveaux de l'évaluation et le retour à un examen national et non local.

Pour une plus grande efficacité pédagogique

L'amélioration du fonctionnement des écoles, des collèges et des lycées passe à la fois par une clarification de leurs missions, une réorganisation de la scolarité des élèves et par l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Le SNCL demande notamment :

- la promulgation d'une loi qui interdirait toute nouvelle réforme avant que la précédente ait été mise en place complètement et évaluée par un groupe d'experts indépendants reconnus par la profession,
- **le droit au travail dans la sérénité, en toute sécurité dans tous les établissements**, ce qui passe par le respect des personnes et des règles de civilité notamment par l'application rigoureuse du règlement intérieur, par le rétablissement de la discipline, par la lutte contre toute forme de violence et d'atteinte à la laïcité, ainsi que le soutien automatique de la hiérarchie aux professeurs en proposant la protection fonctionnelle dès lors que la victime en a besoin,
- **la Dotation Horaire Globale doit permettre d'assurer en heures poste tous les enseignements disciplinaires, dans la totalité de leur horaire officiel, ainsi que les besoins réels de l'établissement**,
- un bilan de la politique des cycles avant leur éventuel maintien, modification ou suppression,
- l'obligation de concevoir des établissements scolaires de taille humaine avec un maximum de 600 élèves en collège et de 1 200 élèves en lycée. Ces bâtiments construits par les collectivités territoriales selon des normes strictes édictées par l'État devront être dotés des matériels pédagogiques nécessaires, d'ateliers, d'équipements divers (y compris de restauration scolaire) et de salles adaptées aux différentes activités et formations dispensées,
- la dotation de tous les établissements en matériels et en moyens d'information et de communication adaptés à l'évolution des technologies,
- la prise en compte de l'évolution du métier dans la définition du service des professeurs, en collège (SEGPA incluse) comme en lycée et en EREA, la définition dans toutes les disciplines d'un service global hebdomadaire de 18 heures et 15 heures pour les agrégés, **dont 1/6 sera consacré à la concertation, à l'heure de vie de classe et au suivi plus individualisé des élèves**,
- l'indispensable allègement de l'effectif des classes et la multiplication des groupes à effectifs réduits afin de rétablir des conditions d'enseignement et de discipline convenables et répondre aux problèmes liés à la trop grande hétérogénéité des classes par :
 - l'ouverture systématique de nouvelles classes de manière à ce qu'aucune d'elles ne compte plus de **24 élèves en collège et en lycée professionnel, 30 élèves en lycée général et technologique**,
 - l'abaissement de ces maxima :

- ★ dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ou qui rencontrent des difficultés particulières,
 - ★ dans les classes qui prennent en charge des élèves en grande difficulté,
 - pour les classes intégrant des élèves handicapés, qui sont désormais majoritaires, la reconnaissance de la surcharge de travail qui en découle pour les enseignants, la nécessité de formation et d'information pour l'ensemble des personnels concernés, la présence indispensable d'assistants de vie scolaire mieux formés et mieux rémunérés,
 - pour les élèves étrangers, issus du parcours allophone minimal nécessaire à l'intégration en classe « ordinaire », la mise en place, hors des cours, de remédiation, d'aide à la compréhension, pour faciliter leur intégration dans l'enseignement francophone.
 - la possibilité de mettre deux professeurs par classe dans les situations particulières qui le nécessitent,
 - la limitation, pour les SEGPA, à 15 élèves en enseignement général et à 8 en atelier,
- des CDI mieux dotés, mieux équipés, la création de nombreux postes et l'augmentation du recrutement de professeurs documentalistes titulaires afin d'élargir les plages horaires d'ouvertures,
 - le renforcement des équipes éducatives par la création d'un corps de personnels titulaires formés, ceci dans chaque établissement et sous la responsabilité du CPE,
 - l'attribution d'une heure de décharge de service à chaque professeur principal pour lui permettre d'assurer les nombreuses tâches supplémentaires qui lui ont été imposées ces dernières années sans remettre en cause le paiement de l'ISOE,
 - le recrutement et l'affectation de personnels titulaires spécialisés pour assurer la maintenance et le fonctionnement des réseaux informatiques, devenus indispensables,
 - l'affectation de personnels de laboratoire qualifiés en SVT et en physique/chimie dans tous les établissements,
 - une meilleure reconnaissance et prise en compte par les programmes scolaires, dans le cadre national, des réalités historiques, culturelles et linguistiques régionales,
 - de meilleures liaisons école-collège, collège-lycées et lycée-enseignement supérieur pour un suivi plus efficace des élèves. Le travail qui en découle doit être inclus dans l'horaire de service statutaire actuel des professeurs,

- la création de locaux adaptés et fonctionnels avec le développement de points TICE, de salles d'études, de lecture ou multimédia surveillées, de salles de travaux pratiques équipées en informatique,
- la saisie des notes par les professeurs facilitée par l'utilisation généralisée d'un seul et même logiciel et à partir de n'importe quel poste informatique en liaison Internet, avec notamment l'adoption par l'éducation nationale d'un ENT (espace numérique de travail), commun à tous les établissements de la même académie,
- des équipements sportifs de proximité de qualité, répondant aux normes de sécurité et permettant la pratique du plus grand nombre d'activités sportives dans le cadre des programmes mais aussi de l'UNSS,
- des structures d'hébergement rénovées permettant aux élèves internes d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions,
- des créations d'internats en collèges et en lycées, plus particulièrement en zones rurales, avec le personnel nécessaire à leur fonctionnement.

POUR LA FORMATION

Le SNCL demande, pour tous les personnels, la mise en place d'une politique de formation performante et ambitieuse.

1 - La formation initiale

L'anticipation des départs à la retraite doit se faire avec l'augmentation du nombre de postes ouverts aux différents concours (plan pluriannuel de recrutement, publication du nombre de postes ouverts par concours et par discipline avant l'ouverture des registres d'inscription).

Nos positions sont claires et s'étalent sur 2 périodes différentes mais complémentaires :

- La formation initiale (préprofessionnelle et professionnelle).
- La formation continue.

Cette dernière doit rester ambitieuse et certifiante, tout au long de la carrière pour répondre aux contraintes évolutives du métier. Le SNCL prône une refonte complète des concours externes de recrutement, afin de mieux prendre en compte la spécificité des métiers de l'enseignement et leurs évolutions.

Le SNCL demande que le pré-recrutement au niveau de la 2^{ème} année de licence représente au moins un quart de tous les recrutements. Le salaire doit en être décent et cumulable avec une bourse. Ces pré-recrutements doivent permettre de valider 4 trimestres par année civile pour les droits à pension.

La préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation, facultative, doit être proposée

aux étudiants **dès la première année de licence**. Ces modules devraient pouvoir être pris en compte pour valider les diplômes universitaires.

Le SNCL considère que la meilleure solution réside dans le passage du concours après la licence pour les CAPE, CAPLP, CACPE, CAPES et en fin de M1 pour l'agrégation. Ensuite, deux années de formation professionnelle, rémunérées de façon attractive et prises en compte pour le calcul de la pension avec le statut d'élève-professeur déboucheraient sur l'attribution du master.

Pour garantir une meilleure qualité de formation, **l'alternance entre l'établissement d'exercice et l'INSPÉ doit être régulière** dans le but de lier plus intimement les formations pratique et théorique.

Il est indispensable **d'adapter régulièrement les concours et leurs contenus** à l'évolution des métiers de l'enseignement afin d'éviter les décalages entre ce qui est demandé et la réalité du terrain.

Pour le SNCL il est primordial que les stages se **multiplient progressivement** tout au long du cursus universitaire et de la préprofessionnalisation.

- **Dès la licence**, des stages accompagnés à hauteur de 2h/semaine au second semestre et en binôme.
- **En master 1, avec le statut d'élève professeur 1^{ère} année rémunéré avec retenue pour pension civile**, les stages accompagnés, sur 2 semestres doivent se répartir sur le premier et le second cycle de l'enseignement secondaire (1 en collège et 1 en lycée pour connaître la diversité des niveaux).
- **En master 2, avec le statut d'élève professeur 2^e année rémunéré avec retenue pour pension civile**, des stages en responsabilité occupant 1/3 de l'année.

Pour le SNCL exercer pendant une durée significative au cours des 2 années de formation master en collège et en lycée, permet à l'étudiant, candidat à l'enseignement, de découvrir le métier auquel il se destine.

- **La première année de titularisation** avec 3 heures de décharge pour formation professionnelle initiale prolongée.

A ce propos, nous estimons que l'attribution d'une **indemnité de première affectation** conséquente lors de la première titularisation doit être systématique.

- **La seconde année de titularisation**, un allègement d'1 heure par semaine permettra d'établir un pont entre formation initiale et formation continue.

Les stagiaires doivent être affectés en établissement en fonction de la présence d'un tuteur. Ils ne doivent pas servir à occuper les postes non pourvus. Le tuteur doit être recruté sur la base du volontariat.

Les tuteurs volontaires doivent bénéficier d'une décharge de service. Ceci leur permettrait de s'investir davantage dans l'accompagnement de leur stagiaire.

Le SNCL considère que la formation professionnelle doit s'orienter vers la gestion des groupes, des situations de crise, la pédagogie et la psychologie des adolescents et porter l'accent sur la législation et la réglementation qui encadrent la pratique de nos métiers, mais aussi la compréhension de la fiche de paye, les règles de sécurité et la responsabilité.

Il s'agira alors d'une véritable formation post concours, avec une entrée progressive et réaliste dans le métier.

2 - Pour la formation continue

Le SNCL dénonce le déficit de formation continue constaté dans l'Education nationale, tant par rapport aux autres administrations qu'au secteur privé. Cette situation est fortement préjudiciable à l'efficacité du système éducatif.

Le SNCL demande la définition d'une formation continue conçue comme une formation initiale prolongée ainsi que :

- le bénéfice d'une décharge de service pour tout personnel changeant de type d'établissement ou de discipline afin de suivre une formation continue,
- une véritable formation continue tout au long de la carrière, prise sur le temps de travail et permettant à tous les collègues la maîtrise tant des nouveaux programmes que des nouvelles technologies en constante évolution,
- l'augmentation du contingent des congés de formation,
- une année pleine de formation adaptée pour tous les lauréats des concours internes ou assimilés,
- une formation spécifique destinée aux professeurs principaux pour leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions les tâches multiples qui leur sont confiées (PPRE, participation à l'orientation, etc.),
- une réelle formation mise en place en amont de tout changement de programme.

3 - Pour les non-titulaires

Le SNCL réclame qu'une formation, initiale et continue, soit définie et mise en place pour tous les non-titulaires dès la première année de recrutement.

L'ORIENTATION

L'évaluation constitue un élément essentiel dans le repérage des élèves en difficulté et dans la vérification de l'assimilation des connaissances et de la structuration des savoirs.

Les professeurs doivent donc disposer du temps nécessaire à la préparation et à la réalisation d'évaluations régulières, parfois effectuées par des personnels extérieurs à l'établissement.

Ces évaluations des savoirs et des savoir-faire doivent être suivies d'actions de rattrapage plus individualisées pour traiter les causes très diverses des difficultés des élèves.

Le SNCL dénonce la manipulation qui consiste à modifier et automatiser les pratiques d'évaluation pour cacher la baisse de niveau général des élèves.

Il demande l'arrêt des évaluations des seules compétences basées sur le seul socle commun et l'abandon du « livret scolaire numérique » qui représente pour les professeurs perte de temps et surcharge de travail sans bénéfice pour les élèves.

L'évaluation continue ne doit pas se substituer aux examens terminaux qui doivent rester des diplômes nationaux.

Le SNCL dénonce les pressions de toutes origines exercées sur les professeurs lorsqu'ils notent des épreuves d'examen et lorsque le contrôle continu est pris en compte dans l'attribution des diplômes.

Le SNCL dénonce également un abaissement des exigences qui, pour minorer la réalité de l'échec scolaire, dévalorise les examens et trompe les élèves ainsi que leurs familles.

Le SNCL dénonce la substitution progressive des examens terminaux nationaux par des contrôles en cours de formation locaux et arbitraires.

LES PASSAGES DE CLASSE

Le SNCL dénonce le **passage automatique d'une classe à l'autre outre l'avis du conseil de classe**, démobilisateurs pour certains élèves,

Le SNCL demande **le remplacement des commissions d'appel par des examens d'appel**. Ces examens seraient passés à la même période que le brevet et les baccalauréats afin de ne pas perturber le fonctionnement des établissements.

L'ORIENTATION

L'école a pour mission de prendre en charge des élèves très différents (compréhension, capacité de travail, entourage familial et social, etc.) et de **permettre à chacun d'eux d'aller au maximum de ses possibilités.**

L'orientation combine donc l'observation des élèves, leur large information et préparation, ainsi que celle de leur famille, la réflexion puis la décision.

Elle doit s'appuyer sur les goûts, aptitudes et acquis des élèves mais également tenir compte de l'évolution rapide de l'économie et l'augmentation de la fréquence des reconversions. L'élève doit pouvoir construire progressivement son parcours scolaire et son insertion professionnelle.

C'est pourquoi le SNCL, qui souhaite la mise en place d'une orientation choisie plutôt que subie, demande que les élèves et leurs familles reçoivent progressivement, dès la classe de 5^{ème}, une information complète sur les cursus scolaires, les métiers et leurs débouchés.

Les contenus généraux et les objectifs de l'éducation à l'orientation doivent être fixés par le Ministère avec plus de précision et nécessite de prévoir un horaire spécifique prévu à cet effet. Mais pour l'essentiel, l'élaboration des dispositifs doit demeurer du ressort de l'équipe éducative formée à l'orientation, en liaison avec les PsyEN.

Un horaire minimum de présence des PsyEN doit être fixé pour chaque classe, notamment dans le cadre de l'heure de vie de classe, ce qui implique le maintien de postes et le recrutement des personnels nécessaires et ce dans le cadre de l'Education nationale.

Le SNCL dénonce la substitution progressive des PsyEn par les professeurs principaux sans formation ni indemnité supplémentaire et la lourdeur de la nouvelle plateforme d'orientation Parcoursup qui exige la rédaction de paragraphes de motivation pour chaque formation demandée par l'élève ainsi que le remplissage d'une fiche avenir par candidature.

Les élèves volontaires doivent pouvoir effectuer des stages de sensibilisation en entreprise et en lycée professionnel.

Ceux qui sont particulièrement motivés devront **pouvoir bénéficier d'un véritable « droit à l'essai »** permettant la découverte professionnelle en lycée professionnel dès la classe de 4^{ème} tout en conservant le statut de collégien (et donc la possibilité de retourner en collège jusqu'à 16 ans).

L'instauration de **parcours variés** de scolarité et **une plus grande modularité** du temps passé dans chaque cycle d'enseignement permettraient à des élèves plus lents, ou souhaitant effectuer des stages de sensibilisation ou de découverte, de sortir de la seule alternative passage de classe ou maintien.

Le congrès du SNCL demande également que des mesures concrètes soient enfin prises pour **valoriser l'image des formations professionnelles** :

- orientation vers les formations professionnelles **sur des critères de motivation, d'aptitudes et de compétences**,
- mise en place de **véritables passerelles (dotées des moyens matériels et humains nécessaires)** entre les voies générales, technologiques et professionnelles **facilitant les réorientations** ainsi que **la poursuite d'études ou de formations**,
- l'élaboration de cursus de formations professionnelles permettant au détenteur d'un diplôme professionnel **soit de s'insérer dans le monde du travail, soit de poursuivre sa formation**,
- la fourniture par les établissements d'outils et d'équipements nécessaires à la voie professionnelle,
- l'amélioration de l'orientation vers les formations professionnelles afin d'avoir une adéquation entre les vœux des élèves, les formations proposées et les débouchés.

Dans ce but le SNCL demande que **le ministère du travail publie, chaque année, les prévisions à court, moyen et long termes** des besoins en recrutement de chaque branche professionnelle.

Compte tenu des parcours scolaires variés, de la nécessité de favoriser les réorientations en cours de formation et de permettre de probables reconversions ultérieures dans le cadre de la formation tout au long de la vie, **le SNCL demande que le passage des diplômes professionnels de niveau V se fasse en intégrant des unités de valeur capitalisables.**

Pour des programmes rénovés et cohérents

L'école de la République devant scolariser tous les élèves et pas seulement ceux qui éprouvent des difficultés, les programmes ne sauraient se limiter au seul socle commun.

De même, le SNCL est opposé aux nouveaux programmes du collège construits sur la notion de cycles conduisant dans le cycle 3 au renforcement de la primarisation du collège déjà affirmée dans la loi de refondation.

Le SNCL demande **une plus grande lisibilité des programmes**, tant pour les élèves et leur famille que pour les professeurs, de la sixième à la terminale, une plus grande adaptation à l'évolution de la société et de ses besoins.

Ceux-ci ne peuvent être rédigés qu'en tenant compte des avis des professionnels chargés de leur mise en œuvre.

Le SNCL demande que toute réforme et tout changement de programme ne puissent se mettre en œuvre sans qu'une évaluation des précédents ait été faite.

Le SNCL exige que toute réforme et changement de programme ne puissent se mettre en place que progressivement, année après année, le calendrier pédagogique n'étant pas le calendrier politique.

Il dénonce de ce fait que la réforme des lycées de 2019 ait ainsi été mise en place en même temps en seconde et en première.

Le SNCL demande également que les changements de programme donnent lieu à une formation en amont des personnels enseignants suffisamment à l'avance de façon à anticiper les modifications induites.

Les professeurs sont les mieux placés pour juger des difficultés rencontrées par les élèves pour assimiler les programmes.

Ces derniers devront être rédigés avec le souci constant des exigences en savoirs et en savoir-faire, de l'intérêt qu'ils pourront présenter pour l'élève, de la qualification requise pour l'enseignant, de la corrélation à la fois verticale intra disciplinaire et transversale pluridisciplinaire, mais aussi de l'horaire dévolu à la discipline.

Le SNCL demande aussi **une plus grande complémentarité** entre les programmes des différentes disciplines. Ils devront être clairs, cohérents et réalisables.

Le remplacement des professeurs absents

Le SNCL affirme qu'il faut cesser d'entretenir la confusion entre professeurs absents et cours non assurés et qu'il faut demander à l'administration dans sa gestion interne de faire cette distinction en mettant en avant, à l'externe, les tâches effectuées par les enseignants en dehors de la présence des élèves.

Le SNCL réaffirme son opposition résolue à l'imposition de « remplacements de courte durée » qui aggravent les conditions de travail et ne constituent, au mieux, qu'une garderie éducative.

Afin de favoriser la stabilité des équipes pédagogiques, le syndicat demande :

- l'implantation à l'année d'un maximum de postes afin qu'ils soient pourvus à titre définitif dès le mouvement des titulaires,
- **l'augmentation du recrutement des enseignants** du second degré afin de pourvoir tous les postes et de disposer d'un contingent suffisant de titulaires

remplaçants dans toutes les disciplines, pour assurer l'intégralité des remplacements dès qu'ils sont portés à la connaissance de l'administration,

- la définition de zones de remplacement plus réduites et la suppression des remplacements hors zone.

Le SNCL demande également que les TZR n'exercent que dans leur(s) discipline(s).